

Communiqué de presse

25 février 2026

Pour préserver l'eau et la biodiversité : Protégeons les haies

Ce printemps, durant la période de reproduction de nombreux animaux, le réseau associatif FNE en Nouvelle-Aquitaine invite les citoyennes et les citoyens à agir pour la préservation des haies. Durant la campagne « Sentinelles de la Haie », du 3 mars au 3 mai 2026, toute personne peut participer en nous informant des initiatives favorables aux haies et des éventuelles atteintes.

Un webinaire de lancement aura lieu le mardi 3 mars de 18h à 19h en visioconférence. ([Inscription ici](#)). **Afin de donner un maximum d'outils pratiques aux citoyennes et citoyens, d'autres webinaires sur l'entretien, la réglementation et d'autres sujets auront lieu.** Tous les renseignements sont à retrouver sur [la page de campagne](#) de FNE Nouvelle-Aquitaine.

Les haies constituent une composante importante du paysage à la campagne et en ville et **de véritables écosystèmes pour la biodiversité** qu'elles abritent. Elles présentent de nombreux intérêts écologiques et jouent un rôle crucial dans notre environnement :

- Elles favorisent l'infiltration de l'eau dans le sol, **luttent contre les inondations** et l'érosion du sol en limitant le ruissellement pluvial.
- **Elles abritent, nourrissent et protègent** une biodiversité riche et précieuse, maintiennent la diversité et la **qualité de nos paysages**.
- Elles présentent un intérêt dans la **production agricole** en régulant la température et le vent, et une **possible valorisation économique avec la production de bois**.
- Elles contribuent à améliorer la **qualité de l'air**, elles absorbent du CO2 et contribuent à oxygéner et **rafraîchir** les villes.

Pourtant, **les haies champêtres**, qu'elles soient rurales ou urbaines, disparaissent, entraînant la transformation progressive de notre environnement en paysages stériles. Un [rapport du ministère de l'agriculture](#) a établi que **70% des haies ont disparu en France depuis 1950**.

De nombreux outils juridiques pour protéger les haies

Les autorités [recommandent](#) fortement de ne pas intervenir sur les haies entre le 15 mars et le 15 août. Toutes les haies abritent des êtres vivants, dont certains sont protégés. Toute intervention à cette période risquerait de porter atteinte à la nidification et à la reproduction de ces espèces et de caractériser une infraction pénale. C'est pour cette même raison que la coupe est interdite pour les bénéficiaires des aides de la Politique Agricole Commune (PAC) entre le 15 mars et le 15 août.

Les communes et leurs groupements ont la possibilité de préserver les haies existantes dans leurs documents d'urbanisme. Il s'agit d'une réglementation efficace sur le long terme. D'autres règles issues du Code Rural, du Code de l'Environnement ou encore du Code du Patrimoine viennent compléter cette protection juridique.

Un intérêt croissant pour les haies

L'outil participatif [Sentinelles de la Nature](#), qui permet à toutes personnes de partager aux associations du réseau FNE en Nouvelle-Aquitaine des initiatives favorables ou des atteintes à l'environnement. Nous constatons une augmentation des observations concernant les haies : bonnes pratiques de gestion et d'entretien, programmes de replantation, ou au contraire arrachages, destructions ou tailles printanières... **C'est toute l'année qu'il faut agir pour préserver ces milieux** par leur maintien et un entretien doux, hors période de nidification.

Avec « Sentinelles de la Haie », nous souhaitons recenser ces données pour accomplir trois objectifs :

- **Informier** sur les services rendus par les haies et sur les réglementations qui les protègent.
- **Mobiliser** les acteurs locaux et les personnes qui agissent en faveur des haies.
- **Valoriser les bonnes initiatives**, et **sensibiliser en cas d'atteintes**.

Pour le vivant toutes les haies comptent, qu'elles soient rurales ou urbaines, sous la forme de haies champêtres, de jardins, de haie bocagère, de ripisylves ou de haies de bords de route.

Contacts presse

- Marion Villat, Chargée de communication, Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine - communication@promhaies.net - 06 33 80 16 81
- Jules Boisseau, Chargé de mission Sentinelles, FNE Nouvelle-Aquitaine - sentinelles@fne-nouvelleaquitaine.fr - 06 14 42 93 05
- Anna-Lena Adam, Chargée de mission Participation citoyenne, FNE Limousin - sentinelles@fne-limousin.fr - 06 09 92 51 04

SENTINELLES DE LA HAIE

MOBILISONS-NOUS POUR LES HAIES !
Du 3 mars au 3 mai 2026

WEBINAIRE DE LANCEMENT LES 3 ET 4 MARS

Partagez en quelques clics
les **dégradations** ou **initiatives favorables**
à l'environnement sur votre territoire

WWW.SENTINELLESDELANATURE.FR

Porté en Nouvelle-Aquitaine par :

Logos of partner organizations: COOS, FNE Nouvelle-Aquitaine, FNE Limousin, FNE Poitou-Charentes, FNE Occitanie, FNE Auvergne-Rhône-Alpes, FNE Bourgogne-Franche-Comté, FNE Grand Est, FNE Île-de-France, FNE Normandie, FNE Bretagne, FNE Pays de la Loire, FNE Centre-Val de Loire, FNE Auvergne-Rhône-Alpes, FNE Bourgogne-Franche-Comté, FNE Grand Est, FNE Île-de-France, FNE Normandie, FNE Bretagne, FNE Pays de la Loire, FNE Centre-Val de Loire.